



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/11-53**

**Objet : Marché 2023MA06 – Nettoyage des bâtiments communaux et des abribus de la ville**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le quatorze novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 20h00 délibération n°3), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h21 délibération n°5), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h02 délibération n°3), Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Isabelle TRAPPIER à Gérard PARFAIT

**Absents :**

Muriel DEGAVRE  
Jean-Marc FRUCTUS  
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/11-53 : Marché 2023MA06 – Nettoyage des bâtiments communaux et des abribus de la ville**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Considérant** le marché alloti conclu en 2019 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, arrivé à échéance le 12 juillet 2023 ;

**Considérant** les avenants de prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler le marché de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) en date du 4 septembre 2023 et la date de remise des offres fixée au mardi 10 octobre 2023 à 12H00 ;

**Considérant** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 6 novembre 2023 et attribuant le marché comme suit :

- Lot N°1 : nettoyage des bâtiments communaux à la société JRC-APR située 2 rue Louis Pergaud, 94700 Maisons-Alfort pour un montant annuel global et forfaitaire de 133 383,60€ HT, soit 160 060,32€ TTC. Des prestations ponctuelles pourront donner lieu à émission d'un bon de commande suivant le BPU pour un montant maximum annuel de 15 000€ HT.
- Lot N°2 : nettoyage des vitreries et des abribus à la société JRC-APR située 2 rue Louis Pergaud, 94700 MAISONS ALFORT pour un montant annuel global et forfaitaire de 7 500,00€ HT, soit 9 000,00€ TTC.

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources humaines », en date du 7 novembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

**Dit** que le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans ;

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 novembre 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20231115-2023-11-53-DE  
Date de réception en préfecture 15/11/2023

Mis en ligne le 15/11/2023

Document rendu exécutoire le 15/11/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur  
Général des Services